



Elections 2024

Comité sur les Droits des Personnes Handicapées (CPDH)

Comité pour l'élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDF)

Comité de Droits de l'homme (CDH)

Comité des Droits de l'enfant (CDE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre Organes de Traités de l'ONU, le Comité des droits des personnes handicapées (CPDH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDF), le Comité des droits de l'homme (CDH) et le Comité des droits de l'enfant (CDE), ont des élections prévues en 2024.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect et IWRAW Asia-Pacific – en tant que membres de [TB-Net](#), le réseau d'ONG pour les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, qui est envoyé à tou(te)s les candidat(e)s nommé(e)s et est basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l'Assemblée Générale, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidat(e)s au CRPD, CEDAW, HRCtee, CRC et CDESCR avant les élections.

Les résultats des questionnaires seront disponibles sur le site www.untbelections.org, tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](#).

Cette initiative n'implique pas que nous soutenions ou nous opposions à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tou(te)s les candidat(e)s des organes de traités

1. Nom : **Zeinebou TALEB MOUSSA**

2. Nationalité : **Mauritanie**

3. Poste actuel : **Présidente fondatrice de l'ONG Association Mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant (AMSME), membre de Défense des Enfants International.**

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

Non, je n'occupe pas de poste au nom de mon gouvernement. J'ai été honorée par le ministère des Affaires sociales de l'enfance et de la famille pour mon engagement constant en faveur des droits des filles en Mauritanie en 2020, et je me bats depuis 32 ans indépendamment du gouvernement mauritanien pour les droits des filles et des jeunes femmes comme en témoigne mon [interview pour Human Rights Watch](#) en 2018. Je dirige depuis 2001 un centre d'accueil pour les survivantes des VBG et je suis l'initiatrice de la première version du projet de loi contre les VBG en 2010. Ce sujet me tient à cœur et je milite activement pour que la loi sur les GBV passe enfin au Parlement. C'est un sujet sensible et je n'ai pas eu peur de m'exposer personnellement. A ce titre, j'ai été candidate du prix international du Parlement Européen sur l'ouverture d'esprit en 2019, [Lauréate du Prix Femme du Courage](#) par l'Ambassade des Etats-Unis en Mauritanie en 2017, et honorée par le Prix international « Koun Houran » pour les bonnes pratiques en matière de protection des droits des enfants décelés aux Emirats Arabes Unis en 2008.

5. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail en tant que membre d'un organe de traité de l'ONU :

J'étais membre de la Commission Nationale des droits de l'homme, du Mécanisme National de Prévention de la Torture toujours en tant qu'activiste/membre de la société civile et défenseuse des droits humains. Je suis actuellement membre de l'observatoire National des droits des femmes et des filles Je fais preuve d'indépendance et d'impartialité comme le démontre mes différents témoignages pour [Human Rights Watch](#) ou [One Young World](#).

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?

Une large consultation de la société civile a abouti à la proposition de ma candidature par le gouvernement mauritanien. Du côté de la société civile, je reçois le soutien du [Mouvement de Défense des Enfants International](#), un mouvement de terrain de premier plan œuvrant pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que d'autres organisations de la société civile au niveau national, régional et international.

7. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre ?



Je poursuis mon militantisme dans le cadre de mon organisation non gouvernementale, membre du Mouvement Défense des Enfants International (DEI) depuis 2015. Je continuerai mes activités en tant que membre de l'observatoire national des droits des femmes et des filles depuis 2021, membre du réseau International des Lignes d'Assistances pour les Enfants depuis 2006, et membre de la Coalition Mondiale contre les abus sexuels dirigés aux enfants depuis 2010.

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Comment vous assurez-vous d'avoir la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité, à la fois en personne et en ligne ?

J'ai l'engagement, la disponibilité et le temps nécessaire pour accomplir ma mission et cela n'influencera pas mon action au sein de mon organisation dont les actions sont totalement décentralisées. Au sein de mon organisation, en tant que Présidente, je peux compter sur le travail d'une équipe professionnelle et solide à Nouakchott et dans différentes localités de Mauritanie. Cela me permettra de consacrer un temps précieux pour participer aux sessions du Comité mais aussi en dehors des sessions. J'ai l'habitude de travailler sous pression, de me rendre en mission et d'assumer différentes responsabilités. Je prendrai mon engagement très au sérieux.

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

Les défis actuels se situent au niveau du manque d'obligation des Etats parties à diffuser et à mettre en œuvre les recommandations des organes. De plus l'insuffisance de la prise en compte de l'expertise de la Société Civile dans des problématiques spécifiques des droits humains est aussi un enjeu. Pour y remédier, les Nations Unies doivent créer un système d'encouragement pour les Etats parties qui respectent les délais de rapports et mettent en œuvre les recommandations des organes de traités et favorisent la concurrence. Les Nations Unies doivent encourager les Etats parties à favoriser les propositions venant de la Société Civile expérimentée.

D'autre part, je suis profondément préoccupée par le fait que la Section des pétitions et des actions urgentes du HCDH continue de manquer de ressources, ce qui laisse des arriérés massifs non résolus. Je félicite la proposition du Secrétaire général de développer un système de gestion des cas, qui a été reprise dans le rapport des co-facilitateurs de l'examen des organes conventionnels de 2020. Les États doivent financer et soutenir de manière adéquate cette fonction cruciale de l'UNTB afin de réduire l'arriéré et d'éviter le déficit de protection des droits humains. De plus les recommandations des OSC devraient prises en compte dans les décisions sur les modalités, un engagement complet, significatif et sûr de la société civile doit être permis, avec flexibilité, inclusivité, accessibilité et aménagement raisonnable pour les participants handicapés.

10. Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de COVID-19 dans le monde et de la suspension des réunions en personne des organes de traités, serez-vous prêt(e) à vous adapter pour entreprendre des travaux en ligne pendant votre mandat, en tant que mode de fonctionnement croissant des Comités ?

Oui bien sûr, je suis habituée aux réunions en ligne. Bien que peu idéales en termes d'échanges directes avec les Etats et la société civile, je m'adapterai à la situation et aux restrictions sanitaires, l'important étant de ne pas retarder les travaux du Comité.

Lien vers son [CV complet](#)

Questions pour les candidat(e)s au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et **ne dépassant pas 200 mots par question.**

Votre motivation, votre expérience et vos qualifications pour devenir membre

1. Qu'est-ce qui vous motive à devenir membre du Comité des droits de l'enfant ?

Je souhaite surveiller et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant au niveau local, national et international. Ma vision est que les enfants, en tant qu'êtres humains, doivent pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux avec dignité, dans une société juste et responsable. Je suis une militante des droits des filles et des jeunes femmes en Mauritanie. En 2000, j'ai créé l'AMSME, pour éduquer les filles et les jeunes femmes sur la santé et les droits reproductifs. Au début de mon travail, cependant, j'ai réalisé qu'un autre problème, la violence sexuelle, devait être abordé. Ainsi, en 2001, j'ai fondé le centre El Wafa à Nouakchott pour venir en aide aux victimes de viols et d'agressions sexuelles. Je me bats pour rédiger de nouvelles lois concernant le viol, qui n'est pas spécifiquement reconnu dans le code pénal en Mauritanie. Je souhaite mettre au service du Comité des droits de l'enfant tout mon engagement et mon expertise pour faire avancer des questions et des défis émergents.

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ?

En tant que femme du Nord-Ouest du continent africain, mon expertise de terrain consiste à une gestion de grands programmes depuis plus de 27 ans portant sur la protection des enfants contre toutes les formes des violences et discriminations et particulièrement les violences sexuelles ainsi que les enfants privés de liberté. Ayant développé des centres de défense socio-juridique dans mon pays, je me suis spécialisée sur la prise en charge sociale, juridique et psychologique pour les enfants victimes de violences sexuelles et les enfants en conflit avec la loi. J'ai organisé la tenue de débats régionaux sur la protection des enfants et fait du plaidoyer pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection des enfants.

Au niveau international j'ai une connaissance approfondie de l'Etude Mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté (2019), ainsi que celle sur la Violence (2006), et bien entendu la Convention relative aux droits de l'enfant et ses trois protocoles. J'ai contribué à la dissémination et au suivi des recommandations du Comité des Droits des Enfants, de l'EPU et du CAEDBE pour la Mauritanie à travers la Coordination des ONG de défense des droits des enfants pour l'élaboration de rapports alternatifs sur la CDE et le CAEDBE.

3. Quels sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

Les retards de soumission des rapports des Etats parties à la Convention est un défi qui entrave la transparence, la responsabilisation des Etats et l'accès à la justice et aux réparations pour de nombreuses victimes et survivants. Je suis préoccupée par l'accumulation du nombre de rapports et par le retard de cas OPIC à traiter, nous avons le devoir de répondre rapidement aux plaintes concernant des graves violations des droits de l'enfant. Il me semble que la réforme du système des organes des traités est essentielle afin d'arriver à un cycle périodique plus prévisible afin de

garantir la participation des ONG et des enfants. Les Etats membres de l'ONU devrait augmenter leurs contributions financières pour soutenir le travail des organes de traités.

Au niveau des thématiques émergentes, je citerais :

- Les violences contre les enfants (mariage d'enfants, MGF, violences et abus sexuels)
- Les enfants privés de liberté (enfants en conflit avec la loi)
- Le travail des enfants
- Les enfants dans le contexte des migrations

Les défis se situent au niveau :

- De la prévention
- De la qualité de la prise en charge
- La non-application des lois.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

Le Comité doit renforcer les normes internationales sur la question des violences contre les enfants, la privation de liberté et pour protéger les enfants dans les contextes de migration. Je tiens à souligner l'importance des conclusions et recommandations de l'Etude Mondiale et la nécessité pour les pays de les mettre en œuvre d'abord au niveau national afin de générer une volonté politique généralisée et d'intégrer les recommandations de l'étude. Ce processus commence par une évaluation de chaque État de sa propre législation et des pratiques au niveau national, et l'adoption ultérieure d'un plan d'action national adapté à la situation du pays : prenant en compte les 6 domaines de l'étude où les enfants sont privés de liberté. Ce plan d'action devrait examiner comment réduire le nombre d'enfants privés de liberté, tout en veillant à ce que cela se fasse correctement et qu'il soit fondé sur les voix et les points de vue des enfants.

Pour poursuivre sur la voie de la réduction à long terme du nombre d'enfants privés de liberté, pour veiller à ce qu'il existe des alternatives réelles et efficaces sur le terrain, pour poursuivre les efforts de recherche et d'amélioration des connaissances, et pour continuer à mettre en œuvre des initiatives de prévention garantissant moins d'enfants privés de liberté, le rôle des donateurs reste de la plus haute importance. Une partie des efforts pour créer les capacités nécessaires peut être renforcée par le partage des connaissances avec d'autres pays et régions.

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

Le Comité a un grand rôle à jouer pour encourager la participation des enfants dans la réalisation des ODD et garantir qu'ils seront acteurs et bénéficiaires. Le comité doit recommander le suivi des ODD, en particulier :

- Recommander un suivi intense pour l'atteinte des ODD.
- Analyser les progrès et défis à mi-parcours.
- Recommander un appui technique et financier aux Etats parties qui ont de difficultés à atteindre les ODD.

Les partenariats avec les enfants seront essentiels à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, car ceux-ci hériteront de ces défis à l'âge adulte. Il est particulièrement

important de veiller à ce que ces partenariats respectent une approche fondée sur les droits, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et aux neuf exigences fondamentales en matière de participation des enfants énoncées dans l'Observation générale n°12 (OG12) du Comité des droits de l'enfant.

Bien que je n'ai jamais cru, en tant que défenseuse des droits de l'enfant, que les ODD remplaceraient d'autres instruments spécifiques de responsabilisation en matière de droits humains tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, je pense que le cadre des ODD représente une excellente opportunité d'intégrer une approche différente/complémentaire de la promotion des droits de l'enfant et de la protection intégrés dans cet effort des États membres pour rendre compte régulièrement des progrès (en particulier par le biais de leurs examens nationaux volontaires, connus sous le nom d'ENV) et de leurs travaux en cours pour atteindre les objectifs d'ici 2030.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants, et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique et les enfants défenseurs des droits humains ?

Le Comité pourrait recommander aux Etats parties la participation significative et efficace des enfants dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques des Etats parties à travers les parlements des enfants et les clubs scolaires.

Avec la publication de l'Observation générale 25 et la gestion des cas OPIC déposés par les enfants, le Comité a fait un travail excellent pour faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants. Les efforts de consultation des enfants et de communication directe avec les enfants doivent être poursuivis par les membres du Comité à travers des messages vidéo et des rapports dans un langage adapté aux enfants. Le Comité peut travailler en synergie avec la RSSG sur la violence contre les enfants et la société civile afin de faire progresser la participation des enfants. Les sessions du comité sur place, comme il a commencé à le faire de manière expérimentale, sont également une excellente opportunité pour élargir et approfondir la participation des enfants.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

Le comité doit recommander aux Etats parties de favoriser la participation effective de la société civile dans les organes de traités et dans le suivi des recommandations. D'autre part, le Comité devra veiller à ce que les décisions soient immédiatement et largement communiquées avec suffisamment d'anticipation et que les informations sur toute modification des sessions futures soient partagées, accompagnées de l'explication de la justification de la décision, en temps opportun pour permettre la transparence et la prévisibilité du processus. Etant donné que le cycle d'examen des rapports des Etats s'élargit, les consultations avec la société civile devraient être plus fréquentes afin d'assurer que la mise en œuvre des recommandations du Comité avance dans le bon sens.